

gens qui n'ont pas besoin de secours. J'ai eu connaissance que des secours ont ainsi été accordés plus ou moins régulièrement. Voici un amendement que je me propose de présenter quand le projet de loi sera soumis à la Chambre. Peut-être vaut-il mieux en lire le texte au comité. Je propose que l'on ajoute l'article suivant:

Dans l'exécution des projets visés par cette loi, il ne sera pas fait de distinction pour ou contre les personnes appartenant à une organisation politique quelconque.

On pourra dire que ce n'est là qu'un amendement académique qui ne signifie pas grand'chose. Je prétends que cela aurait un bon effet. Si l'on exigeait cette condition en remettant la part de chaque province et si les contremaîtres ou les ingénieurs dirigeant les travaux avaient sous les yeux cette obligation, cela les obligerait à fournir de l'ouvrage à tous sans favoritisme. On pourrait aussi obtenir de meilleurs résultats en nommant dans chaque province un comité consultatif, comité qui serait composé d'hommes ne recevant aucune rémunération et qui surveilleraient tous les travaux. Je n'entends pas que les membres de tel comité doivent enquêter sur tous les engagements d'ouvriers travaillant sur les routes à quatre dollars par jour, mais ils pourraient contrôler ce qui se passe dans ces grandes entreprises et voir à faire rendre justice à tous. Les partis politiques devraient être représentés dans ce comité. Je ne voudrais pas avoir un comité censé indépendant de la politique et qui finit par devenir une organisation électorale. Je voudrais y voir entrer dès le début une couple de conservateurs, une couple de libéraux et un représentant du parti ouvrier. On pourra m'objecter que cela est sans précédent, mais on aura tort. Au cours de la dernière session, le gouvernement qui était alors au pouvoir a fait modifier la loi électorale à la demande de l'opposition pour décréter que la confection des listes électorales dans les villes serait faite par un libéral et un conservateur. Je crois que ce système fonctionne très bien. Ces hommes ont travaillé ensemble sans songer à se tromper l'un l'autre et il en est résulté que nous avons eu bien peu de plaintes devant la cour chargée de reviser ces listes. Il y a donc un précédent à ma demande.

Le Gouvernement fait ici une innovation. Le fait de faire voter vingt millions pour des fins de ce genre constitue un précédent et la chose est hérissée de difficultés. Il en a été ainsi de la loi de l'établissement des soldats il y a douze ans. Il a surgi alors des difficultés parce que la chose était nouvelle et qu'il était impossible de prévoir certaines objections. J'espère que le Gouvernement

réussira à remédier à cette situation en donnant suite à la suggestion que je viens de faire. Je ne saurais dire si elle est exposée convenablement, mais l'idée est là et elle contribuerait beaucoup à satisfaire la masse du peuple qui attend beaucoup de ces secours. On serait certain de le traiter avec justice et, de plus, le Gouvernement en aurait le crédit. Le Gouvernement peut répondre qu'il entend donner justice à tous; cependant, en adoptant cette méthode il prouverait qu'il n'a pas l'intention,—ce, que j'espère,—de tirer avantage de la situation. Si l'on adoptait cette ligne de conduite, le peuple en général verrait cette résolution d'un bien meilleur œil.

M. DENIS (Texte): Monsieur le président, me serait-il permis de poser une question à l'honorable premier ministre (M. Bennett) et de lui demander, avant que la plus forte partie de ce montant de \$20,000,000 soit distribuée à ses amis, s'il y en aura une part pour la ville de Montréal. Nous avons besoin de grandes améliorations, à Montréal, entre autres la construction d'un nouveau bureau de poste et l'agrandissement de l'édifice de la douane. Il me semble que l'honorable premier ministre devrait nous dire quel montant il entend réserver à la ville de Montréal avant de trop dépenser pour venir au secours de ses bons amis d'Ontario, en leur construisant des grandes routes avec l'argent des taxes provenant de la province de Québec et des autres provinces. La province de Québec paie suffisamment de taxes pour avoir une part de ce gros montant que l'on veut employer pour soulager les misères et le chômage, non seulement dans les campagnes mais aussi dans les villes. Il me semble qu'il devrait y avoir un montant raisonnable pour venir en aide aux sans-travail de Montréal, afin que la métropole du Canada participe au cadeau de \$20,000,000 que le Gouvernement offre pour secourir les chômeurs du pays.

L'hon. M. DURANLEAU: Je désire d'abord protester contre l'expression employée par mon honorable ami de Montréal et qui laisse entendre que cette somme de 20 millions sera dépensée pour les amis du Gouvernement. Il n'est pas juste, à mon sens, de prétendre cela. Je suis sûr que le Gouvernement dépensera cet argent pour l'avantage de tout le peuple canadien, des conservateurs comme des libéraux, et mon honorable ami a tort de faire une telle déclaration. Je puis assurer mon honorable ami que le premier ministre et le Gouvernement de ce pays verront à ce que les gens de Montréal soient traités aussi bien que ceux des autres parties du pays. Nous savons que Montréal compte un grand nombre de chômeurs, et je ne doute pas que